

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

18. Achat par la commune maison de la parcelle BS 23

La commune souhaite acquérir la parcelle BS 23 pour désenclaver le cœur de ville. Cette parcelle est située au 16 rue Vedel.

La famille ROQUES nous a fait part de son souhait de vendre son bien au prix de 150.000 €

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'achat de la parcelle BS 23. Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la Ville de Marseillan pour un montant de 150.000 € pour une superficie de 100 m².

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 24, Abstention 3)

Accepte l'achat de la parcelle BS 23. Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la Ville de Marseillan pour un montant de 150.000 € pour une superficie de 100 m².

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL